



**LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE**

DATE DE CONVOCATION

08 décembre 2020

DATE D'AFFICHAGE

08 décembre 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 24

OBJET :

**Demande de subvention
complémentaire au titre des
amendes de police 2020 -
auprès du Conseil
Départemental**

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Transmise en sous-préfecture
le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ ALAIS**

L'an deux mille vingt, le 14 décembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Mariannick MORVAN, Maire.

Etaient présents :

Mmes et M. Mariannick MORVAN, Ariel SHEPS, Claire HERLIN, Hervé FRANEL, Alexa PELAGE, Stéphane RAYNAL, Françoise BOUSSAT, Marie Solange GRILLOT, Alain SOUEDET, Fleurine BOCQUILLON, Stéphanie MARTINS VIANA, Laurent PERTHUIS, Jacqueline GALEAZZI, José AZEVEDO, Maria PYRKA, Stéphane LE PECULIER, Danièle PAGEARD, Rodolphe WELSCH, Stéphanie CHASSIN DE KERGOMMEAUX, Nicolas FOURNILLON

Etaient Absents :

M. Sylvain PASTORELLO

Mme Annick BAZIN

Mme Laure CHENU

Etaient Absents-excusés :

M. Guy-Charles HUMBERT donne pouvoir à Claire HERLIN

Mme Christine DAVOINE, donne pouvoir à Ariel SHEPS

M. Julien CAYZAC donne pouvoir à Hervé FRANEL

M. Philippe VAN ROSSOMME donne pouvoir à Mariannick MORVAN

**DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU TITRE DES
AMENDES DE POLICE 2020 – PROJET EUGENE MILLET « ZONE
30 »**

Par délibération au Conseil municipal de février 2020, la commune avait sollicité une demande de subvention au titre des amendes de police pour l'opération : création de 2 ralentisseurs rue Eugène Millet.

Après étude des services du Département, un avis défavorable a été donné. Toutefois, un accord a été envisagé afin que de nouvelles opérations soient proposées en 2020 et ainsi subventionnées avant la fin de cette année.

Sachant qu'il appartient au Maire, de prendre toutes les dispositions propres à assurer la sécurité routière en agglomération et la tranquillité des cheminements et des stationnements, il est envisagé de proposer au Département la substitution du projet initial par :

- la création et mise aux normes des marquages et signalétiques verticales pour création d'une « zone 30 » - Rue Eugène MILLET.

Aussi, après derniers échanges avec le Département, le passage en « zone 30 » de la rue Eugène Millet (seule rue restant à 50 kms/h dans ce périmètre de ville), s'est vu émettre un avis favorable à la création de cette zone 30.

Après l'exposé de Madame le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU les articles du code de la route, notamment les articles allant de R411-1 à R411-6 relatifs aux pouvoirs de Police de circulation routière dévolus au maire de la commune et à la mise en place de signalisation,

VU les articles du code de la route R411-25, R110-2 et L411-4 ainsi R44, R225 et R285 et les R417-10 et R417-12, R433-1 à R433-6 et R433-8,

VU la délibération n° 2020-2-12 du 3 février 2020

CONSIDERANT que le dispositif de l'Etat, au titre des « amendes de police », peut être sollicité par les communes de moins de 10.000 habitants,

CONSIDERANT l'avis de la Commission « Travaux, Entretien de la ville, Urbanisme, Aménagement du territoire » en date du 03 décembre 2020,

CONSIDERANT l'avis de la Commission des finances en date du 03 décembre 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

SOLLICITE les subventions maximales au titre des « produits des amendes de police – 2020 », compte tenu de la modification du projet initial pour la sécurisation de de la rue Eugène MILLET,

DIT que les montants prévisionnels des travaux ont été estimés à 1920 € HT (soit 2304 € TTC).

PRECISE qu'exceptionnellement pour cette année, les « produits des amendes de police » sont subventionnées à hauteur de 80 %.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous actes rendus nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signé au registre pour copie conforme

Le Maire,
Mariannick MORVAN

